

# Qu'est-ce que l'ADDNB ?

par Guy Hédon\*

L'ADDNB est née du groupe de travail « Logithèques » qui se réunissait au début des années 1990 à l'initiative de Joëlle Muller, alors responsable de la didacthèque de la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette. À l'époque, les bibliothèques qui avaient commencé à mettre à la disposition de leurs usagers des documents numériques étaient peu nombreuses, de l'ordre d'une vingtaine en France. Chacun réinventait par tâtonnements, dans son coin, les techniques du prêt et de la consultation sur place.

Heureusement, pour nous y aider, venait de sortir au Cercle de la librairie le livre de Joëlle Muller *Les Logithèques*, paru en novembre 1991, qui recensait un certain nombre d'expériences et était un peu la bible du « logithécaire », comme on disait à l'époque. Chacun ressentait le besoin d'une mise en commun. Les contacts téléphoniques de bibliothèque à bibliothèque ne suffisaient évidemment plus. Aussi les logithécaires accueillirent-ils avec reconnaissance l'initiative de Joëlle Muller d'organiser une journée d'étude sur « Les documents informatiques dans les bibliothèques », en février 1992.

Une centaine de bibliothécaires étaient présents à cette réunion, lieu d'échanges passionnés et pas-

sionnants où chacun relatait déjà les solutions qu'il avait trouvées aux problèmes communs de protection des documents en prêt, de sécurisation des unités centrales, etc. D'autres étaient venus pour écouter, dans l'optique d'un projet à réaliser prochainement. La conclusion de la journée fut que le sujet était riche et n'avait pas été épuisé. En conséquence, la plupart des participants souhaitèrent qu'un nouveau rendez-vous soit pris pour poursuivre les échanges, ce qui fut fait quelques mois plus tard.

De réunion en réunion, la journée de travail, d'abord unique, se transforma en un groupe de travail « Logithèques » se réunissant trois ou quatre fois par an à la Cité des sciences autour de Joëlle Muller. Au fil des mois le groupe s'étoffait de nouvelles recrues, tandis que les bibliothèques, de plus en plus nombreuses, s'équipaient. Dès cette époque, le groupe de travail se voulait un lieu de coopération et d'échange d'expériences entre bibliothèques.

Au fil des réunions, furent créés des sous-groupes qui s'occupaient chacun de problèmes particuliers : le catalogage, l'organisation du prêt, l'organisation de la consultation sur place, le fonctionnement des réseaux, l'évaluation des logiciels éducatifs, l'organisation de la consultation d'Internet, etc. Un groupe était chargé des problèmes de droit. C'était l'époque où certaines bibliothèques, pour se mettre en conformité avec la loi, contactaient directement les éditeurs pour demander l'autorisation de prêter ou de mettre en consultation sur place tel ou tel logiciel.

D'où un travail inlassablement refait par chacun pour son compte, et fort peu récompensé car bien peu de bibliothèques recevaient une réponse des éditeurs.

Il fut donc souhaité que le groupe de travail fasse les démarches pour l'ensemble des participants. Mais le groupe de travail était une structure informelle, sans existence sur le plan juridique. À la fois pour avoir une existence légale lui permettant de représenter ses membres et pour faire face à l'afflux des nouveaux membres, qui nécessitait de mettre en place des structures plus rigoureuses, le groupe de travail « Logithèques » se transforma en mars 1996 en Association pour le développement des documents numériques en bibliothèques, association régie par la loi de 1901 dont le siège social était à Issy-les-Moulineaux et dont le président était Emmanuel Colin.

L'ADDNB s'organisa immédiatement en quatre commissions ayant chacune un responsable :

- Une commission Droit, s'occupant des rapports avec les éditeurs et de la signature des conventions autorisant le prêt et la consultation sur place. Cette commission fut dirigée d'abord par Emmanuel Colin (BM Issy-les-Moulineaux) puis par Emmanuel Dousset (BM Saint-Étienne).

- Une commission Traitement numérique des documents, en charge à la fois du traitement physique du document pour le prêt, du fonctionnement des postes de consultation sur place, du catalogage, etc. C'est Marithé Bournel

\* BM de Grenoble, président de l'ADDNB

(BM Clermont-Ferrand) qui s'occupe d'abord de cette commission qui est actuellement gérée par Joëlle Jezierski (BU Compiègne) et Joëlle Garcia (BnF).

- Une commission Internet, gérée par Guy Hédon (BM Grenoble) puis par Marie-Dominique Charbonnier (BM Metz).

- Une commission Autoformation, qui mutualise l'information sur l'offre éditoriale et les pratiques d'autoformation dans le cadre des bibliothèques. Élisabeth Cormault, qui a pris le relais de Joëlle Muller à la direction de la didacthèque de la Cité des sciences, s'occupe de cette commission, assistée par Pascaline Blandin (CSI).

Enfin, une nouvelle commission verra le jour en septembre, la commission Numérisation animée par Sylviane Sauge de la BM de Dôle.

Depuis sa création, l'ADDNB a vu ses effectifs décupler puisqu'elle compte aujourd'hui un peu plus de 150 membres actifs, dont une centaine de bibliothèques (membres titulaires disposant chacun d'un droit de vote aux élections) et une cinquantaine de membres associés. Parmi les membres titulaires on comptait en juin, date de la dernière assemblée générale, 77 BM, 7 BDP, 2 bibliothèques de comité d'entreprise, 1 conservatoire, 1 CRDP, 2 bibliothèques d'hôpital, 1 IUFM, 1 institut français à l'étranger, et les 3 grands établissements nationaux que sont la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque publique d'information, et la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette.

Les membres associés sont pour l'essentiel des bibliothécaires de bibliothèque municipale, souvent dans l'attente de l'adhésion de leur bibliothèque, ce qui leur permet de prendre part aux réunions et de recevoir les comptes-rendus, mais leur voix n'est que consultative dans les délibérations.

L'ADDNB a sollicité et reçu le soutien de la Direction du livre et de la lecture, qui a participé à la rédaction des conventions soumises aux éditeurs, et qui a subventionné en 1998 la création du site de l'Association ([www.addnb.org](http://www.addnb.org)). Elle entretient des contacts étroits avec l'ABF et l'ADBBDP, d'abord parce que la plupart des bibliothécaires qui se retrouvent à l'ADDNB sont également membres de l'une, de l'autre ou des deux associations. Mais l'ADDNB est, pour les raisons signalées plus haut, une association de bibliothèques, alors que l'ABF et l'ADBBDP sont des associations de bibliothécaires. Ainsi, l'ADDNB a soutenu par une motion la position de l'ABF et de l'ADBBDP sur la question du droit de prêt.

Fidèle à son objectif premier qui est d'être un espace de coordination et d'échange entre bibliothèques sur toutes les questions en rapport avec la mise à disposition du public de documents numériques dans les bibliothèques, l'ADDNB réalise cet objectif par la tenue de réunions de travail de ses commissions et par l'organisation de journées d'étude (une par an) où sont représentés les principaux fournisseurs de matériels et de services concernés.

Lors des journées d'étude, des tables rondes et débats permettent de faire le point sur ces questions. La première journée d'étude, à Saint-Quentin-en-Yvelines, portait sur Internet en bibliothèque, la seconde, à la BM de Lyon, traitait des réseaux de cédéroms. La dernière, consacrée à la mise sur Internet du catalogue informatisé de la bibliothèque, a été réalisée en juin avec la participation de Marc Maisonneuve de TOSCA Consultant.

L'ADDNB n'a peut-être pas vocation à la permanence, comme l'ABF. Son objectif est très spécialisé. Elle répond à un besoin, actuellement très vif dans la profession, d'information et d'échanges sur la manière de mettre en place ces nouveaux services qui seront le cœur de nos bibliothèques au XXI<sup>e</sup> siècle. À la vitesse où progressent les technologies (DVD, télévision interactive, Internet à haut débit), elle constitue un élément de réponse des bibliothécaires pour faire face aux nécessités d'évolution rapide de leur profession.

Les autres solutions sont à chercher du côté des organismes de formation initiale et de formation permanente auxquels participent bon nombre de membres de l'ADDNB, des pouvoirs publics et des associations professionnelles. Le moment viendra sans doute où les nouvelles technologies seront si naturellement intégrées dans la pratique quotidienne des bibliothécaires que l'ADDNB n'aura plus de raison d'être. C'est qu'elle aura accompli sa mission.